

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



MAIRIE DE L'ISLE-JOURDAIN  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2019**  
**COMPTE RENDU**

**A. APPEL**

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 21 Novembre, à 20 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune de L'Isle-Jourdain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis IDRAC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 15 Novembre 2019

**PRESENTS** : IDRAC Francis, THULLIEZ Angèle, VAZQUEZ Fabien, CLAIR Christine, DUBOSC Patrick, LOMBARD Evelyne, DUPOUX Jean Luc, VERDIE Jean Marc, NICOLAS Claire, NINARD Yannick, SAINTE LIVRADE Régine, TANCOGNE Bernard, TOUZET Denise, ROQUIGNY Martine, CZAPLICKI Thierry, CORNETTE Elisabeth, SABATHIER Pierre, LANDO Marylène, DUCARROUGE Christine, DUPRE Jacques, MINVIELLE-REA Corinne, ANDREETTA Jacques

**PROCURATIONS** : VILSONI Emilie à NINARD Yannick

**ABSENTS** : MARQUES Ana, DALBY Raphaël, LAHILLE Bertrand, OREL Simon, ROUGE Jean Hubert, BOURGEOIS Mélanie

**SECRETAIRE** : VAZQUEZ Fabien

**B. APPROBATION DU PROCES VERBAL**

**1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE APPROUVE le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2019.

**C. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE**

**2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DE POUVOIR**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE PREND Acte de ces décisions.

**D. FINANCES**

**3. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°4**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE la décision modificative N°4 au Budget Primitif 2019 pour le budget principal de la commune de l'Isle Jourdain.

#### **4. DISPOSITIF REGIONAL BOURG CENTRE**

Contrat cadre entre le Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée, le Conseil Départemental du Gers, la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine, le PETR Pays Portes de Gascogne, L'Etablissement Public Foncier d'Occitanie et la commune de L'Isle Jourdain

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE les termes du projet de contrat cadre 2019/2021 « Bourg Centre Occitanie Pyrénées Méditerranée » à conclure avec la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, le Département du Gers, la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine, le PETR Pays Porte de Gascogne, L'Etablissement Public Foncier d'Occitanie et la Commune de L'Isle Jourdain et AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit contrat cadre et à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

#### **5. FISCALITE - Reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur les zones d'activités communautaires par la Commune à la CCGT**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE le reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties acquittée par les entreprises installées sur les Zones d'activité d'intérêt communautaire, dans les conditions définies ci-dessus et AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine et tout document afférent.

#### **6. EAU – Tarifs**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE les tarifs proposés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, et CHARGE Monsieur le Maire d'assurer l'application de cette tarification

#### **7. ASSAINISSEMENT - Tarifs**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE les tarifs proposés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, et CHARGE Monsieur le Maire d'assurer l'application de cette tarification.

#### **8. AMICALE DES SUPPORTERS DE L'USL – Attribution d'une subvention de fonctionnement**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 360,00 € à l'association Amicale des Supporters de l'USL, AUTORISE le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention et DIT les crédits sont prévus sur le budget principal 2019 de la commune au chapitre 65.

#### **9. EFFACEMENT DE CREANCES - Annulations de créances suite à des décisions de justice**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE ADMET en créance éteinte les titres émis tels que présentés en séance sur la nature 6542 et DIT que les crédits sont prévus sur le budget principal de la commune, sur le budget annexe de l'eau et sur le budget annexe de l'assainissement.

#### **10. PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES 2018/2019 POUR LES ENFANTS DE L'ISLE JOURDAIN SCOLARISES A PUJAUDRAN**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, ACCEPTE de verser à la Commune de Pujaudran une somme de 950,00 € par élève pour l'année scolaire 2018/2019 correspondant aux dépenses de fonctionnement de l'école publique soit pour 2 élèves 1.900,00 €, et CHARGE le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de cet accord.

## **E. RESSOURCES HUMAINES**

### **11. CONTRATS AIDES – COMPLEMENT DE REMUNERATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, ATTRIBUE aux agents recrutés par Contrat Unique d'Insertion (C.U.I) un complément de rémunération global de 576,44 € pour l'année 2019 dans les conditions précitées, et DIT que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois précités et les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au Budget Principal de la Commune aux chapitres concernés.

## **F. AFFAIRES GENERALES**

### **12. OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES – Commerces de détail d'habillement**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, EMET un avis favorable sur le calendrier 2020 relatif aux ouvertures dominicales autorisées des commerces de détail d'habillement, à savoir : 12 janvier 2020, 13 décembre 2020 et 20 décembre 2020

### **13. CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE FRANCOISE HERITIER – Désignation de représentants**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DESIGNE Madame Régine SAINTE LIVRADE représentante au sein du Conseil d'Administration du Collège Françoise Héritier en complément de Madame Evelyne LOMBARD.

### **14. OCCUPATION RUE LAFAYETTE – CIDFF**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE la mise à disposition des locaux du 14, rue Lafayette, au CIDFF, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

### **15. PLATEAU MULTISPORT – Règlement d'utilisation**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE le règlement d'utilisation du plateau multisport tel qu'annexé à la présente délibération.

### **16. CIMETIERE – Convertibilité Concession**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, ACCEPTE la convertibilité de la concession cinquantenaire précitée en concession à perpétuité, et DIT que le coût de cette convertibilité susvisée s'élève à 1 397,95 euros hors frais d'enregistrement.

### **17. ELECTIONS MUNICIPALES – Mise sous pli et envoi de la propagande électorale - Convention**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, ADOPTE la convention relative à la mise sous pli et l'envoi de la propagande électorale pour les élections municipales et communautaires 2020 et AUTORISE le Maire à signer la convention précitée.

## **G. INTERCOMMUNALITE**

### **18. GYMNASSE INTERCOMMUNAL GASCOSPORT – Convention prestation de service - avenant**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE l'avenant à la convention de prestation de service, avec la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine pour la réalisation de l'entretien du gymnase Gasco'Sports jusqu'au 31/12/2019 et AUTORISE Madame Angèle Thulliez, première adjointe, à signer l'avenant à la convention.

## H. URBANISME

### 1. CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE DE SECOURS - Cession de parcelle - Modification de la délibération N°2019/10/016 du 10 octobre 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, AUTORISE l'acquisition à la CCGT, moyennant l'euro symbolique, du terrain nécessaire à la construction de la nouvelle caserne, et AUTORISE Madame Angèle THULLIEZ, 1<sup>ère</sup> adjointe, ou, en son absence, Monsieur DUPOUX Jean Luc, adjoint au Maire, à signer tous les documents pour mener à bien cette opération et notamment les actes de vente correspondants.

### 1. CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE DE SECOURS – Cession de parcelle

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, ACCEPTE le transfert en pleine propriété foncière, moyennant l'euro symbolique au SDIS 32 de la parcelle BL N°0212 pour une surface totale de 6 839 m<sup>2</sup> et de la parcelle BL N°447 pour une surface de 162 m<sup>2</sup>, ACCEPTE que les frais afférents à l'établissement de l'acte de cession, soit supporté par le SDIS 32, et AUTORISE Monsieur le Maire, ou Monsieur Jean Luc DUPOUX, adjoint à l'urbanisme à signer tous les actes nécessaires audit transfert.

### 1. ACQUISITION D'UNE PARCELLE RUE ROGER COUDERC

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE l'acquisition du terrain précité pour un montant de de 160.000,00 € HT soit 192.000,00 € TTC, AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et notamment le sous seing privé et l'acte d'acquisition, et DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune 2019.

### 1. CHEMIN DE L'HESTEIL – Déclassement du domaine public communal et vente à BALLAROTTA Patrick

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE le déclassement du domaine public communal de la parcelle de terrain de 226 m<sup>2</sup> située chemin de l'hesteil, CEDE la dite parcelle à Monsieur BALLAROTTA Patrick, moyennant un coût de 6 €/m<sup>2</sup>, soit 1 356 € au total, DIT que tous les frais se rapportant à cette cession sont à la charge de Monsieur BALLAROTTA Patrick, et AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence, Monsieur DUPOUX Jean Luc, adjoint délégué, à signer l'acte correspondant.

### 1. RUE JULES GUESDES – Acquisition de parcelles – Classement en voie communale à caractère de rue

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE l'acquisition à Monsieur ESPINASSE André, à l'euro symbolique de la parcelle lui appartenant, sise Section BH N°686 pour 01a 73 ca, DIT que tous les frais se rapportant à cette cession sont à la charge de la Commune de l'Isle Jourdain, CLASSE la rue Jules Guesdes en voie communale à caractère de rue, de la rue Jean Jaurès à la rue du 8 mai 1945, soit 95ml, et AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence, Monsieur DUPOUX Jean Luc, adjoint délégué, à signer l'acte correspondant.

## I. QUESTIONS DIVERSES

### 1. CESSION IMMOBILIERE – HALTE SAINT JACQUES Rue Charles Bacqué

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DONNE un accord de principe sur la cession du bâtiment communal Halte Saint Jacques à l'EHPAD Saint Jacques moyennant le prix de 360 000 €.

22h00 la séance est levée

Le 22 novembre 2019, LE MAIRE

